

DÉLIBÉRATION

Du Conseil d'Administration

De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-12-10

Point 10 : Accord d'attribution de droits de propriété intellectuelle des unités à l'Université de Rennes

Vu le Décret n°86-640 du 14 mars 1986, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de certaines écoles d'ingénieurs associées à un établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, modifié ;

Vu le Décret n° 2022-1474 du 24 novembre 2022, portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université de Rennes et notamment les articles 3 et 7 des statuts ;

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur l'attribution de droits de propriété intellectuelle de l'ENSCR à l'Université de Rennes, selon les termes de l'accord joint.

En conséquence, l'ENSCR s'engage à renoncer aux droits de propriété intellectuelle détenue seule ou en copropriété et renonce à protéger en son nom les savoir-faire et à enregistrer en son nom les noms de domaines élaborés dans la perspective de la valorisation d'un résultat de l'établissement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'accord d'attribution de droits de propriété intellectuelle des unités à l'Université de Rennes.

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 13

Membres présents ou représentés :

Présents : 15

Représentés : 8

Votes :

Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

Visa de la présidente
Patricia FOMPEYRINE



Délibération adoptée

Document(s) envoyé précédemment : Accord d'attribution de droits de propriété intellectuelle des unités à l'Université de Rennes

Extrait envoyé au Recteur Chancelier des Universités le : 16/12/2024